LA HAYE FOUASSIÈRE

Esquisse du projet de bibliothèque livré en juin 2025

Commune de La Haye Fouassière
- 6 février 2025 –

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires

La loi du 6 février 1992 a imposé la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux conseillers municipaux et leur donne la possibilité de s'exprimer sur le sujet essentiel des finances publiques.

La loi ne prévoyait aucun formalisme sur le DOB. La seule obligation était de présenter une délibération actant de la tenue de celui-ci. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. La forme et le contenu du débat sont désormais précisés. La loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 est venue compléter les informations à présenter.

Sommaire

I. Contexte général

- A. Economie mondiale et européenne
- B. Economie française
  - B.1. L'activité suspendue à un regain de confiance
  - B.2. L'absence de budget national
  - B.3. La situation des autres collectivités

II. Le contexte local : la situation à La Haye-Fouassière

- A. L'exécution budgétaire 2024
  - A1. La section de fonctionnement
  - A2. La section d'investissement
- B. Une situation financière favorable
  - B1. La capacité d'autofinancement (CAF)
  - B2. Un fonds de roulement sécurisé
  - B3. La dette

III. Perspectives et principales orientations pour 2025

- A. Les dépenses prévisionnelles
  - A1. Les charges générales
  - A2. La masse salariale
  - A3. L'investissement
- B. Les recettes prévisionnelles
  - A1. Les produits des services
  - A2. Les subventions et dotations
  - A3. Les impôts et taxes
- C. Une estimation prudente de la CAF
- D. Un désendettement maitrisé

I. Contexte général

A – Économie mondiale et européenne

Un dynamisme économique très léger

L'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises dans le contexte international. Ces informations permettent d'éclairer le débat budgétaire afin de se situer dans un environnement global.

La note de conjoncture publiée en décembre 2024 identifie une accélération de l'activité dans la zone euro (+ 0,4 % après + 0,2 %), mais elle reste moins dynamique qu'aux États-Unis (+ 0,7 % de croissance du PIB au troisième comme au deuxième trimestre).

En France, l'activité a été ponctuellement dynamisée cet été par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques (+ 0,4 %). Dans la plupart des pays avancés, les dépenses publiques et la consommation privée ont solidement progressé à l'été, soutenant l'activité. Les ménages profitent en effet de la désinflation et du rattrapage salarial, bénéficiant ainsi d'un regain de pouvoir d'achat. Concernant l'investissement résidentiel, les dynamiques divergent un peu, même si la hausse des taux d'intérêt a grippé la construction de logements dans tous les pays

►4. Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies
(variations trimestrielles et annuelles – pour les trois dernières colonnes – en %)

	2023				2024				2025		2023	2024	2025 (acquis)
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
France	0,1	0,7	0,1	0,4	0,2	0,2	0,4	0,0	0,2	0,2	1,1	1,1	0,5
Allemagne	0,1	-0,2	0,2	-0,4	0,2	-0,3	0,1	0,0	0,1	0,2	-0,1	-0,2	0,2
Italie	0,3	-0,2	0,2	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,1	0,1	0,8	0,5	0,4
Espagne	0,7	0,2	0,7	0,7	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5	2,7	3,1	2,1
Royaume-Uni	0,1	0,0	-0,1	-0,3	0,7	0,5	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,9	0,8
États-Unis	0,7	0,6	1,1	0,8	0,4	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	2,9	2,7	1,8
Chine	1,8	0,8	1,5	1,3	1,5	0,5	0,9	1,0	1,1	1,1	5,2	4,6	3,3
Zone euro	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7

Prévisions.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

La reprise de la consommation permise par la baisse de l'inflation

Dans les économies avancées, l'épisode inflationniste est terminé. En septembre, l'inflation s'est établie sous la barre des 2 % au Royaume-Uni et dans la zone euro. Depuis, l'inflation est repartie légèrement à la hausse tout en restant modérée (+2,3 % en octobre au Royaume-Uni et en novembre dans la zone euro). Aux États-Unis, l'inflation s'est élevée à 2,6 % en glissement annuel, contre +3,2 % un an auparavant.

Cette désinflation continuerait de soutenir la consommation des ménages. Cette dernière serait, en outre, alimentée en France, en Allemagne et en Espagne par la baisse des taux d'épargne, qui se situent encore mi-2024 à des niveaux largement supérieurs à ceux de la décennie précédente

En revanche, la dynamique de l'investissement resterait différente entre les grandes économies. Dans la zone euro, il continuerait de reculer. Aux États-Unis, où l'investissement progresse continûment

depuis début 2023, il marquerait temporairement le pas fin 2024, avant de repartir vigoureusement à la hausse au premier semestre 2025.

►1. Inflation comparée pour la zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis
(glissement annuel en %)

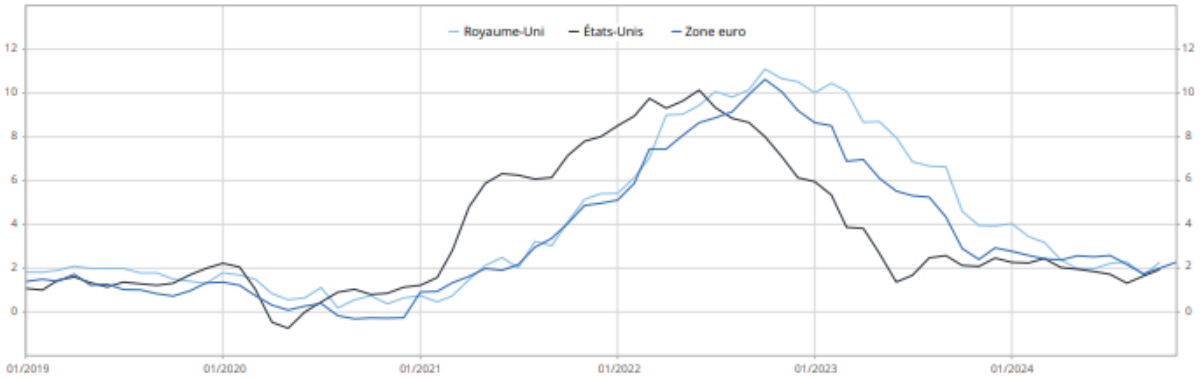

Dernier point : novembre pour zone euro, octobre pour États-Unis, Royaume-Uni.
Lecture : le glissement annuel de l'IPCH se situait à 1,9 % aux États-Unis en octobre 2024, et à 2,0 % pour la zone euro.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BLS.

B – la situation française

B1 - L'activité suspendue à un regain de confiance

Dans sa note de conjoncture de décembre 2024, l'INSEE constate un climat de morosité économique des ménages et des entreprises.

Au troisième trimestre 2024, l'activité a accéléré (+ 0,4 % après + 0,2 %,), portée par le soutien ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'impact sur l'activité a toutefois été amoindri par des effets d'éviction auprès des touristes habituels

La demande intérieure a augmenté grâce à la progression de la consommation des ménages (+ 0,6 %) et au dynamisme sans faille de celle des administrations (+ 0,5 % les deux trimestres). Dans le même temps, la baisse de l'investissement s'est poursuivie (- 0,7 % après - 0,1 %), aussi bien de la part des entreprises que des ménages.

Dans ce contexte peu porteur, l'activité serait égale au quatrième trimestre. La production manufacturière serait quasiment stable. La production de services marquerait le pas. Dans la construction, l'activité continuerait de reculer (- 0,4 %) du fait notamment de la faiblesse de la demande, de plus en plus fréquemment évoquée par les entreprises comme unique frein à la production (19 % des entreprises du bâtiment concernées en novembre 2024, soit la proportion la plus élevée observée depuis janvier 2018). L'investissement des ménages poursuit son recul (- 0,3 % au quatrième trimestre), mais à un rythme moindre que précédemment : leur investissement en construction se replierait modérément (- 0,5 % après - 0,6 %), reflétant avec retard la stabilisation des mises en chantier, tandis que leur investissement en services retrouverait des couleurs (+ 0,5 % après - 0,9 %).

Au total, la croissance annuelle pour 2024 s'élèverait à + 1,1 %, comme en 2023. L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste, à + 0,5 %. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France.

B.2. L'absence de budget national

La France vit une situation inédite avec une absence de budget en janvier 2025. La loi spéciale a été adoptée. Elle vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Une version 3 du projet de loi de finances pour 2025 est en cours de discussion. Le nouveau gouvernement a confirmé sa volonté de trouver 50 à 60 milliards d'efforts pour combler le déficit lié à la dette (3 303 milliards d'euros de dette, soit 113,7 % du PIB, l'une des plus élevées de la zone euro, tandis que le déficit public est attendu à 6,1 % du PIB cette année). Les orientations prises sont méconnues à ce jour : quelles économies ? Quelles hausses d'impôts ? Le nouveau ministre de l'Economie, Eric Lombard, a indiqué que la réduction du déficit implique selon lui d'éventuelles hausses d'impôt « très limitées » mais surtout « des économies supplémentaires ».

Lors de son discours de politique générale, le nouveau premier ministre, François Bayrou a fait un certain nombre d'annonces plus ou moins précises. Concernant les collectivités locales, il a annoncé réduire la contribution prévue pour redresser les comptes publics (2.2 Mds€ et non plus 5 Mds€) et supprimer l'abaissement du taux du fonds de compensation de la FCTVA.

Cependant, le calendrier d'élaboration du nouveau projet de loi de finances n'est pas établi. François Bayrou avait annoncé souhaiter disposer d'un budget en février 2025, sous réserve qu'il ne soit pas censuré comme le précédent gouvernement.

B.3 Les difficultés dans les autres collectivités

Depuis plus d'un an, le Département de Loire-Atlantique rencontre des difficultés financières liées à une baisse des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), à la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis la réforme fiscale de 2021 et à la baisse d'une fraction de la TVA. En parallèle, les besoins sociaux augmentent : davantage d'enfants confiés au Département, depuis 2021 (+ 6,6 % par an), davantage de demandes de prestation de compensation du handicap (+ 12,5 %), davantage de personnes âgées en perte d'autonomie (+ 11 % de budget) et, en 2024, un surenchérissement du RSA (+ 7,3 millions d'euros). En 2024, il s'agissait pour le Département de trouver 60 millions.

En 2025, la situation est tout aussi difficile avec un manque annoncé de 150 millions du fait notamment de la ponction des collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros prévu dans la version 2 du Projet de Loi de Finances non-adopté. Le président du Département a dénoncé cette situation lors du débat d'orientation budgétaire où il a été contraint de dégrader la situation financière et de réduire des dépenses. Les choix définitifs et les priorités seront précisés lors du vote du budget primitif en février prochain.

La Région Pays de la Loire rencontre également des difficultés financières comme toutes les collectivités. Cependant, il a été décidé de répondre très favorablement à la demande du gouvernement Barnier d'engager des économies drastiques. Alors que le gouvernement lui demande de faire 40 millions d'euros d'économies en 2025, le budget 2025 du Conseil Régional prévoit

82 millions d'économie et assume une réduction drastique des subventions aux associations culturelles et sportives, ainsi également qu'aux missions locales, au planning familial et à diverses associations de soutien des femmes victimes de violences.

La situation des collectivités supra communales a un impact direct sur la commune par la baisse de subvention (exemples : fin du financement Renaturer) et des effets indirects liés aux impacts sur les acteurs du territoire qui vont certainement se tourner vers les communes.

L'ensemble de ces incertitudes appelle à la prudence dans la préparation budgétaire 2025, même si l'estimation de l'exécution budgétaire 2024 est favorable.

II. Le contexte local : la situation à La Haye-Fouassière

A – L'exécution budgétaire 2024

À ce stade, l'exécution budgétaire est uniquement estimative. Sa validation s'effectuera lors de l'adoption du compte de gestion produit par la trésorerie et le compte administratif.

Pour rappel, le budget voté en avril 2024 était le suivant :

- Fonctionnement :
  - Dépenses : 4,972 M€
  - Recettes : 5,607 M€
- Investissement :
  - Dépenses d'équipement : 1,8 M€
  - Remboursement d'emprunt : 335 K€
  - Recettes : 1,6 M€

Il était envisagé une CAF nette autour de 300 K€. Le fonds de roulement, soit l'épargne cumulée, était envisagé à 2,4 M€.

A1. La section de fonctionnement

Comme en 2023, l'année 2024 est marquée par une maitrise des dépenses et une progression des recettes, en conséquence un résultat positif.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèveraient à 5,9 M€, soit une augmentation de 6,2 % par rapport au réalisé 2023. Les recettes augmenteraient donc de 280 K€ par rapport au budget voté, du fait notamment d'une prévision très prudente ; d'une augmentation du chapitre atténuation de charges (remboursement des arrêts maladie par notre assurance) ; d'une augmentation des recettes des familles liée à une accroissement du quotient familial moyen et d'une hausse de la fréquentation du service périscolaire (en enfants et en heures) ; de plus, il est constaté une augmentation de la subvention de la CAF, participant aux services d'accueil des enfants (Multi-accueil et Périscolaire).

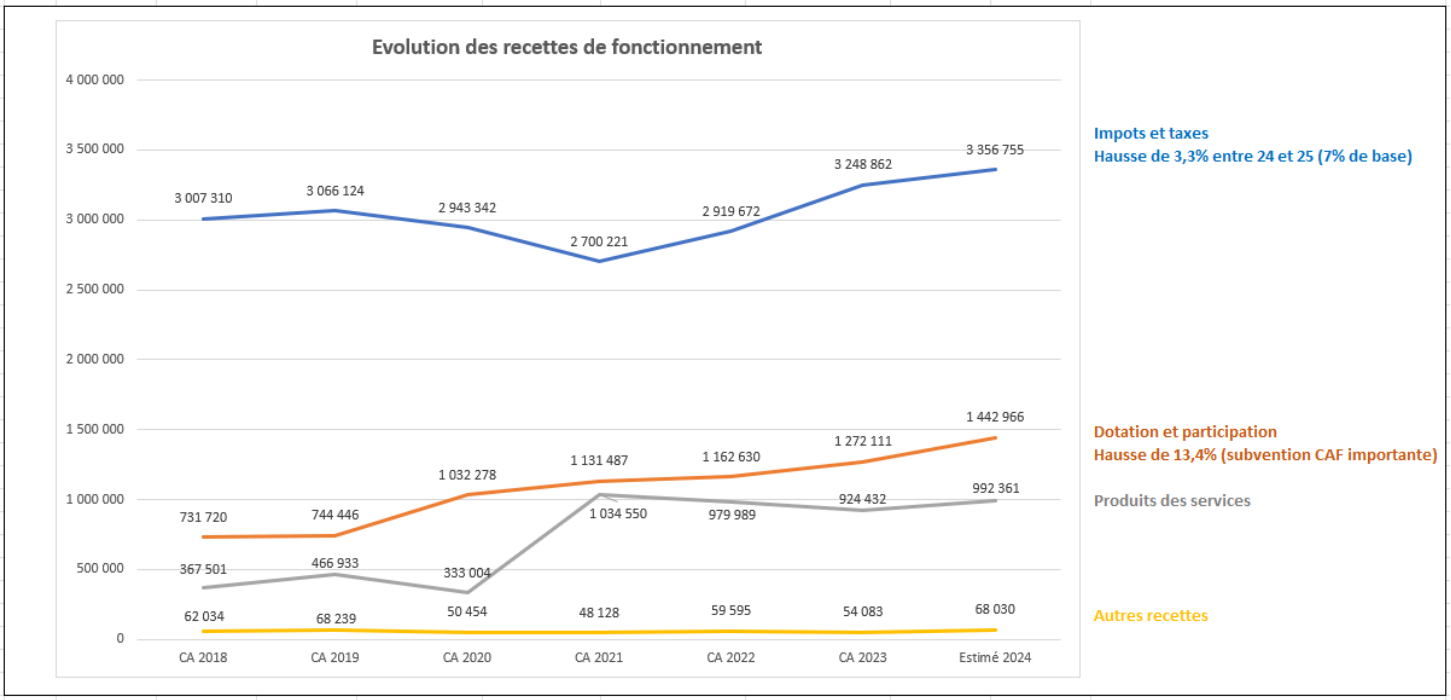

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 seraient de 4,8 M€, soit une augmentation de 6 % par rapport au réalisé 2023, mais une baisse de 2,4 % par rapport au prévisionnel 2024. Ainsi un effort a été effectué, malgré une hausse importante des coûts d'énergie.

La masse salariale (012) est également relativement maitrisée. En effet, elle est en constante évolution du fait d'éléments extérieurs : hausse du point d'indice, versement mobilité, augmentation de la part patronale de la CNRACL (caisse des retraites des fonctionnaires). On constate cependant que le réalisé est inférieur au prévisionnel deux années de suite, montrant un souci constant de contrôle de son évolution.

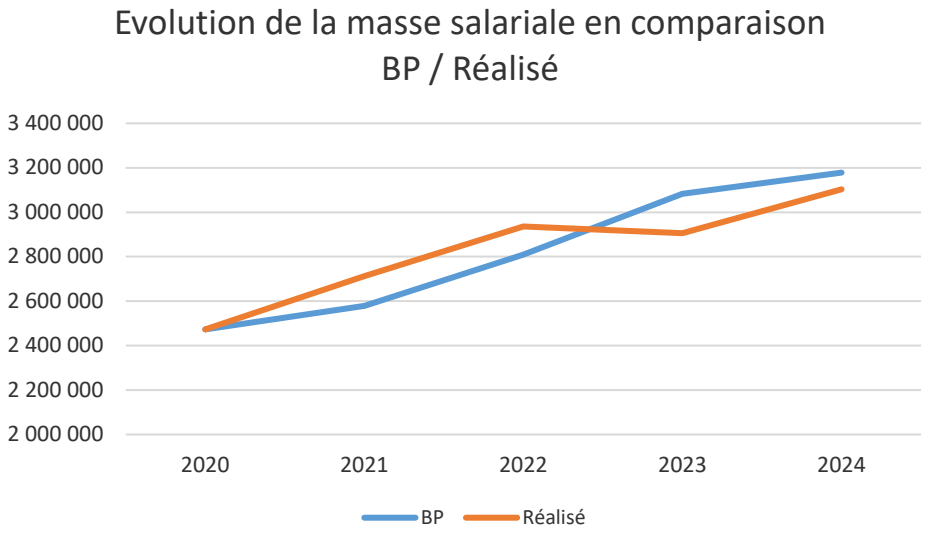

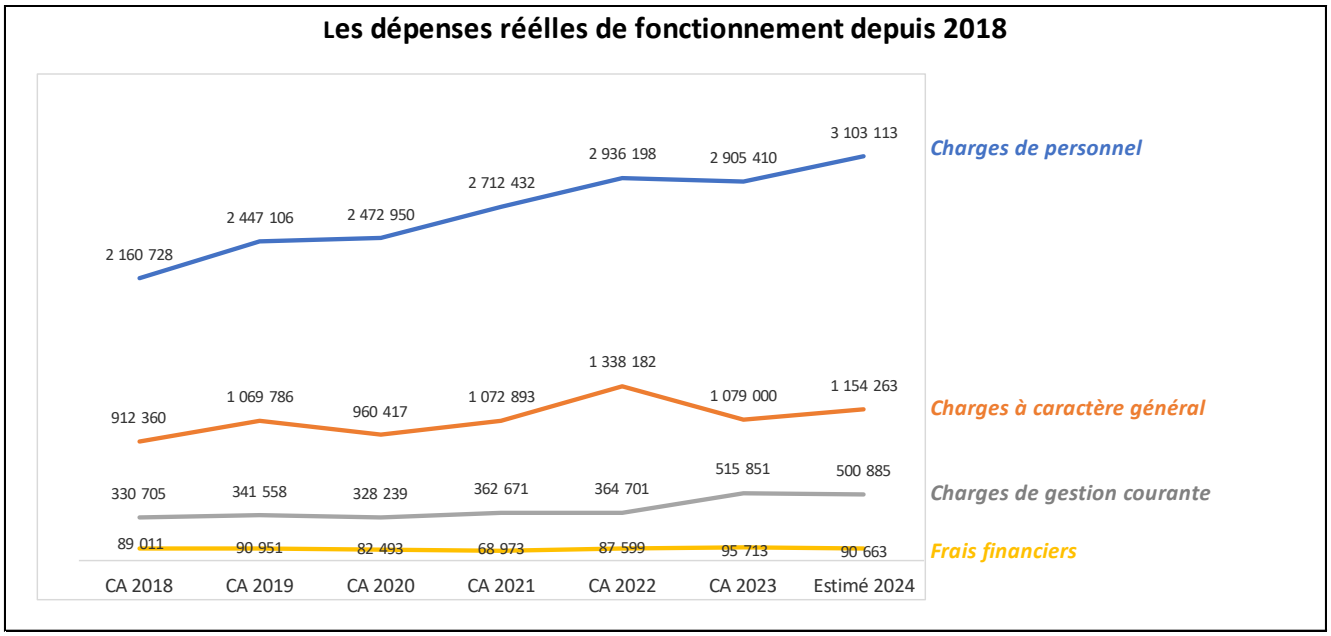

A2. La section d'investissement

En 2024, il était budgété 1,3 M € d'investissement d'équipements, qui a été réalisé à hauteur de 78 %.

OPERATIONS	DESCRIPTIF SOMMAIRE	REALISE 2024 *(arrondi)*	OPERATIONS	DESCRIPTIF SOMMAIRE	REALISE 2024 *(arrondi)*
Equipements		**635 572 €**	**Espaces publics**		**319 650 €**
Moulin des landes	Sport / Végétalisation	100 000 €	Voiries	Rénovation	210 000 €
Bibliothèque	Etude et début des travaux	181 852 €	Liaisons douces	Création pistes cyclables	71 000 €
Mairie	Etude de faisabilité	10 000 €	Secteur de la Charbonnerie	Etudes	3 000 €
Ecole maternelle	Cours et préau	300 000 €	Ecairage public	Etude PPI	3 000 €
Ecole Primaire	Végétaliation cours	5 000 €	Développement Durable	Plan de gestion différenciée	20 000 €
Pôle Jeunesse	Plaine de jeux	10 000 €	Centre Bourg	Etude opérationnel	12 650 €
Divers bâtiments	Eclairage extérieur Salle des genêts	500 €	**Materiel**		**65 000 €**
	Diverses amélioration Multiaccueil	7 220 €	Véhicules / matériels /Outillages		13 000 €
	Refection 5ème classe Petit Prince	18 000 €	Informatique		52 000 €
	Travaux SSI Ecole Charles Giffard	1 000 €	**Total**		**1 020 222 €**
	Travaux adaptation WC Ecole maternelle	2 000 €			

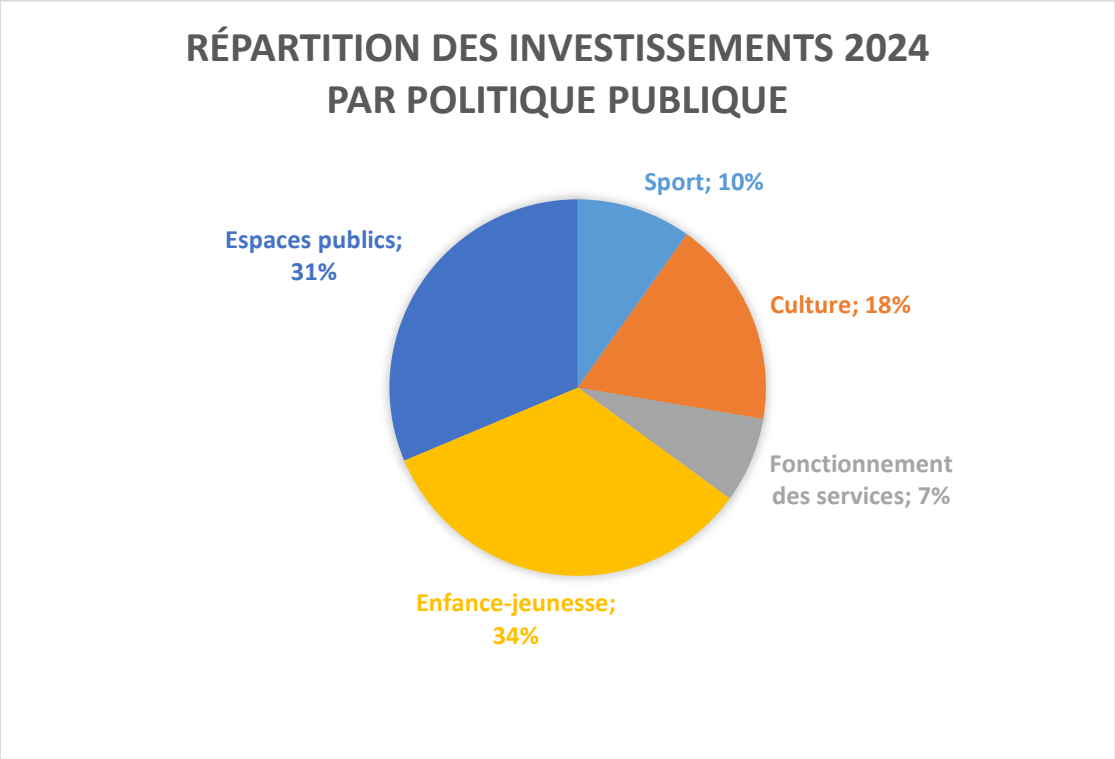

B. Une situation financière favorable

B.1 La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) de 2024, à titre provisoire dans l'attente des Comptes de Gestion édités par la Trésorerie générale, montre un résultat net estimé à 700 000 €, ce qui représente son plus fort niveau depuis longtemps. Il est lié à un effort sur les dépenses et à de bonnes recettes, supérieures aux prévisions.

C'est un indicateur essentiel de la santé financière de la commune. Il est conseillé d'avoir un taux d'épargne brute supérieur à 10 % (CAF brute / recettes). En 2024, il devrait être de 18,97 %.

Le schéma ci-après montre le mécanisme de calcul de la capacité d'autofinancement brute et nette.

*TOTAL Recettes de Fonctionnement : **5 888 678€*** *TOTAL Dépenses de Fonctionnement : **4 852 401***

( )

*Capacité d'autofinancement brute : **1 036 277***

*- Remboursement du K des emprunts : **331 000€***

(

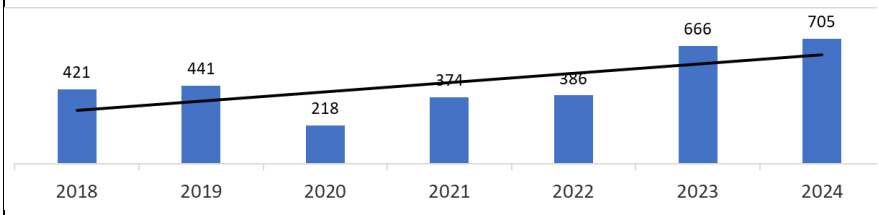

évolution de la CAF nette en milliers d'€ depuis 2018

Capacité d'autofinancement nette :
705 277 €

B.2. Un fonds de roulement sécurisé

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il correspond aux résultats cumulés en fin d'exercice.

Il devrait s'élever en 2024 à 3,6 millions d'euros, ce qui est le montant le plus élevé depuis de nombreuses années. Cette réserve permet de voir l'avenir sereinement et d'envisager des investissements sans nécessité de recourir systématiquement à l'emprunt, même s'il est parfois nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer certains équipements dans le temps.

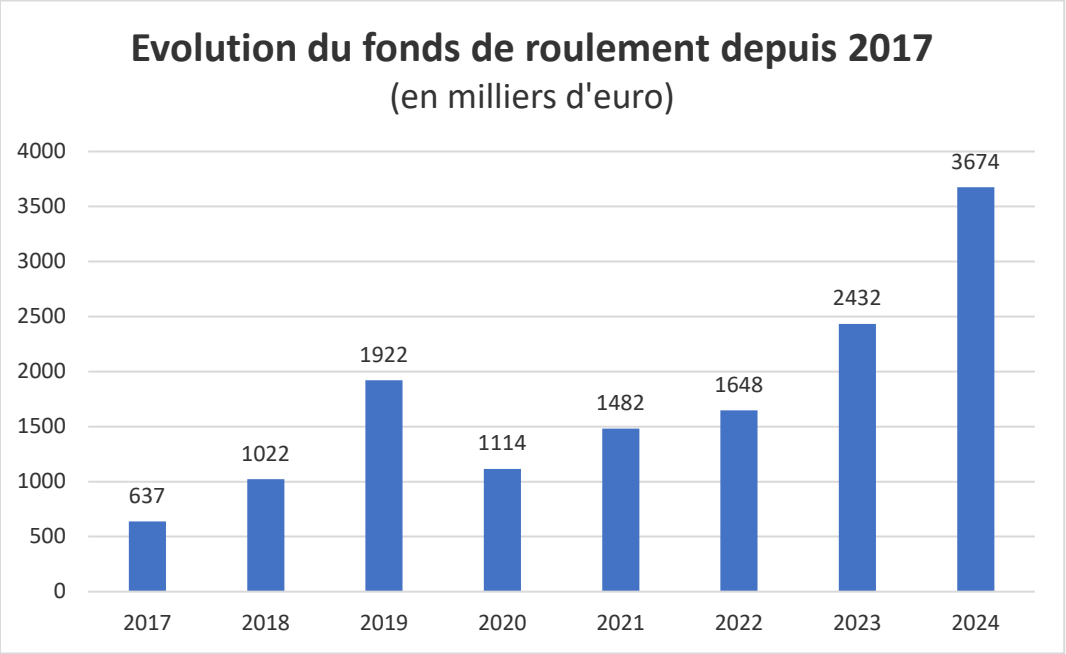

B.3. La dette

L'encours de la dette de la commune s'élevait en 2024 à 4 334 190 € Le remboursement du capital d'emprunt s'est élevé 333 000 € en 2024.

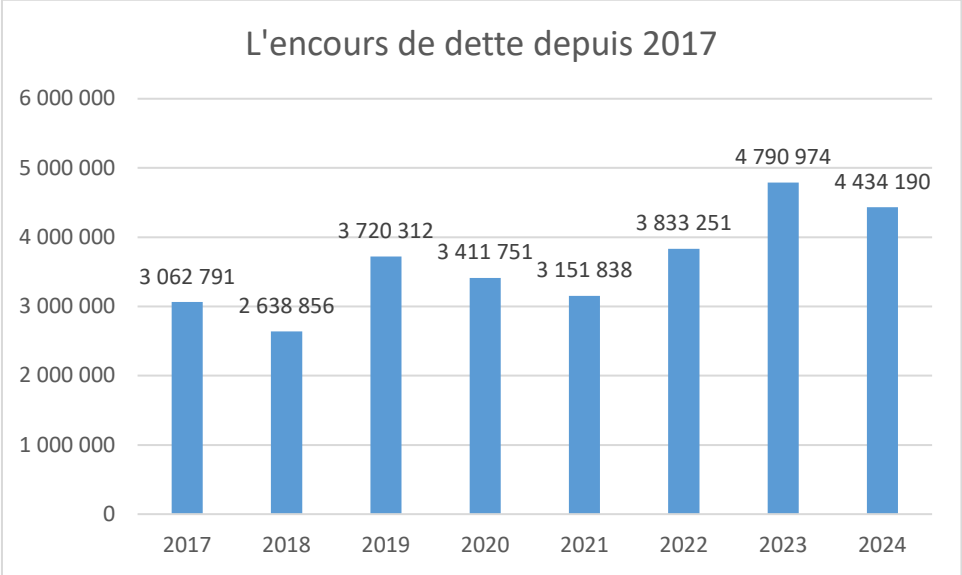

L'endettement de la commune peut être regardé comme un volume acceptable au regard des capacités structurelles de la collectivité. Cependant il est intéressant de suivre l'indicateur de la

capacité de désendettement qui constitue, malgré sa forte volatilité, l'indicateur le plus pertinent pour évaluer l'endettement d'une commune par rapport à son résultat annuel. C'est un ratio visant à rapporter l'encours de dette restant à amortir à l'épargne brute

Il s'agit de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour ramener son encours à zéro, à supposer qu'elle affecte l'ensemble de son épargne brute à son remboursement. Idéalement, celle-ci ne doit pas dépasser les 10 - 12 années. Il est de 3,6 ans en 2024 ce qui en fait un indicateur favorable.

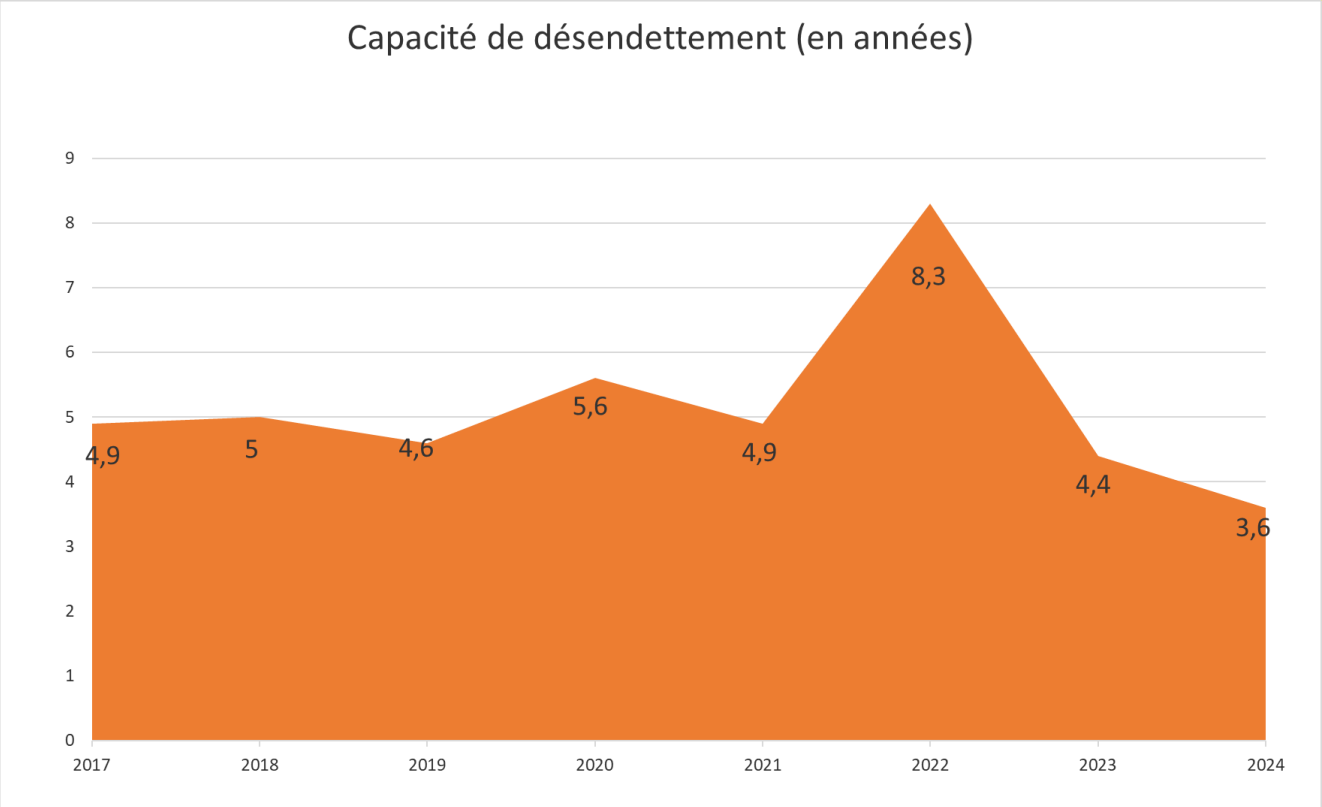

III. Perspectives et principales orientations

Après plusieurs années de difficultés, la commune a réussi à améliorer la situation financière en 2023 et 2024. Les indicateurs sont positifs (sous réserve de l'édition des Comptes de Gestion par la Trésorerie générale). En 2025, l'incertitude politique et la morosité économique appellent cependant à la prudence.

A. Les dépenses prévisionnelles

A.1. Charges générales

Le budget 2025 devra intégrer des dépenses impondérables nouvelles. La plus importante d'entre elles concerne l'énergie (électricité, gaz, chauffage) qui a augmenté de 74 000 € en 2024. Il est proposé de maintenir le même niveau de dépenses en 2025 en attendant la confirmation d'éventuelle baisse. D'autres nouveaux coûts vont impacter les charges générales : il s'agit des prestations de nettoyage des bâtiments pour 62 000 €, déduits du chapitre 012 – personnel, et de la convention avec Clisson

Sèvre et Maine Agglo concernant l'instruction des autorisations du droit des sols pour un coût de 25 000 €. Au total, ces nouveaux coûts représentent 13,6 % des dépenses de charges générales.

Cependant, il est proposé d'avoir une augmentation moindre en effectuant un travail d'économie afin d'absorber partiellement ces augmentations impondérables. Ainsi, la prise en compte des nouveaux coûts peut être compensée à hauteur de 3 % permettant d'envisager un montant du chapitre 011 de 1,3 M€, soit une augmentation de 10,6 % par rapport au BP 2024.

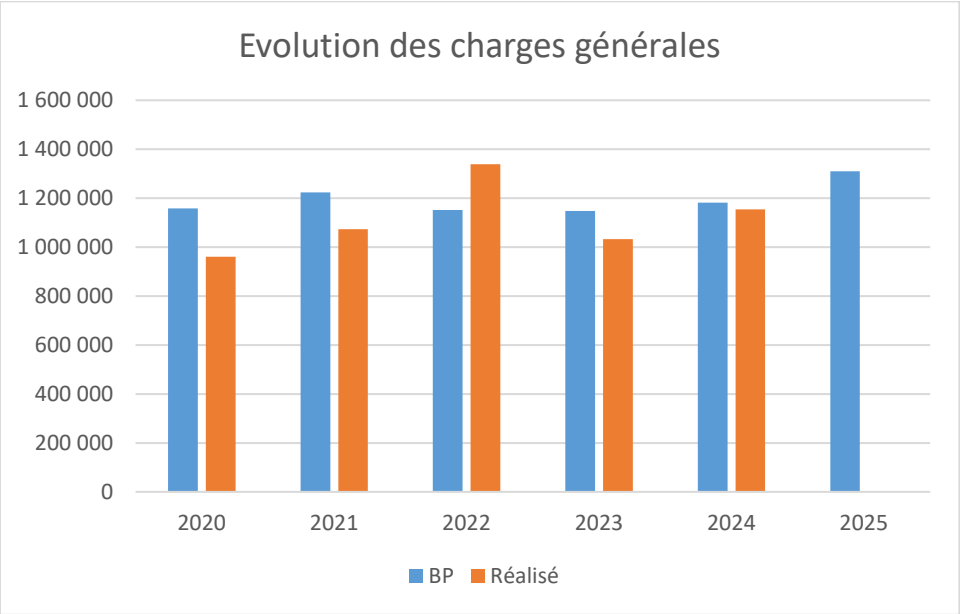

A.2. Les charges de personnel

Le BP 2024 prévoyait un montant de 3 178 177 € de charges de personnel (012). L'atterrissage prévisionnel fin 2024 est d'environ 3 103 000 €. Il était prévu en 2024, le recrutement de 2 personnes sous le statut de volontaire administratif territorial (VTA). L'un dans le secteur de l'urbanisme-aménagement afin de lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la mise en œuvre du plan guide du centre-bourg ; l'autre aux finances et les marchés publics afin de renforcer le travail de recadrage et de maitrise du budget. L'État a supprimé en cours d'année le subventionnement de ces postes, qui n'ont donc pas été recrutés.

En 2025, la commune sera soumise à des dépenses contraintes d'un montant estimé à 105 000 € supplémentaires :

- La prise en charge de 50 % de la prévoyance obligatoire pour les agents estimée à 24 000 €.
- L'augmentation de l'assurance statutaire à hauteur de 107 000 € (83 000 € en 2024)
- L'augmentation de 4 % de la cotisation patronale de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires), mesure inclue dans le PLFSS non adopté, mais cette mesure peut être prise par décret. Cette augmentation est estimée à 44 000 €
- La prise en charge du recensement pour 20 000€ en 2025 pour un coût total de 25 000 € subventionné à hauteur de 9 000 €.

De plus, nous devons prévoir l'évolution de la vieillesse et de la technicité, ainsi que le coût d'éventuels remplacements, pour un montant total d'environ 120 000 €.

Enfin, il est nécessaire de prévoir les coûts de l'évolution d'un poste à l'accueil déjà délibéré et d'augmenter les heures d'un des agents de la bibliothèque pour préparer l'ouverture du nouveau lieu.

Au vu de ces augmentations contraintes et pour continuer la maitrise de la masse salariale, il est proposé de ne pas créer de nouveaux postes en 2025, malgré des besoins identifiés en 2024 et qui restent nécessaires au service finances et en urbanisme-aménagement.

Il est donc prévu un budget de charges du personnel pour 2025 de 3 317 000 € intégrant l'ensemble de ces coûts, soit une augmentation de 4,4 % par rapport au BP 2024.

La part de la masse salariale sur les dépenses globales devrait être autour de 63,62 % en prévision 2025. Il est important de noter qu'il est prévu 697 000 € de recettes (CAF, CSMA, La Poste, État, …), ce qui ramène la part réelle de la masse salariale à 50 %.

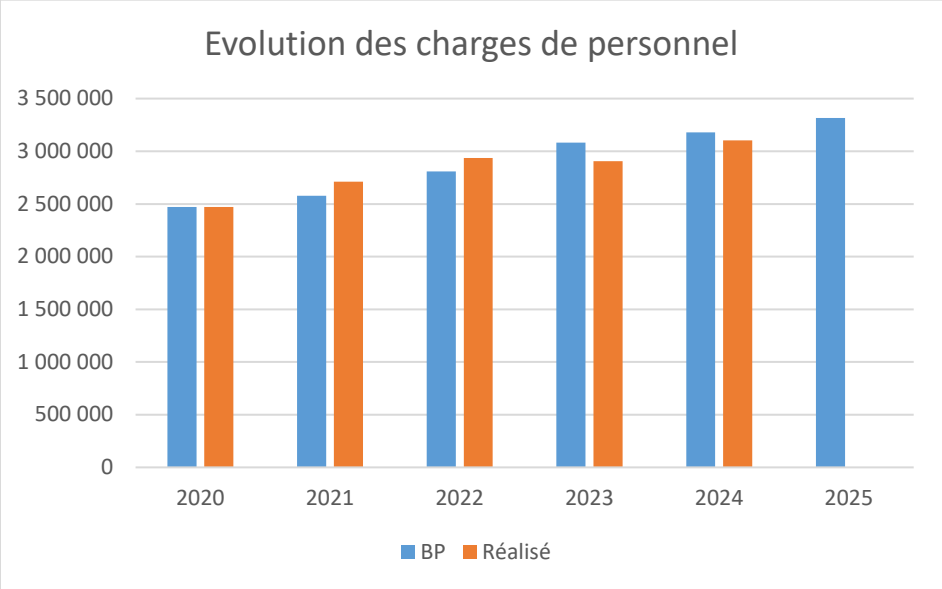

A.3. L'investissement

Comme en 2024, il est proposé un budget d'investissement des équipements d'environ 1,3 M€.

2025 sera marquée par la livraison de la nouvelle bibliothèque et celle de la salle de convivialité en structure légère au Moulin des Landes, ainsi la culture et le sport représentent la part la plus importante des investissements.

Les études pour la création de la salle de pratiques sportives seront lancées avec un démarrage des travaux prévus fin 2025-début 2026. De même, les études de maîtrise d'œuvre seront menées pour la restructuration de l'accueil de la mairie.

Comme chaque année, une part importante du budget d'investissement sera consacré à l'amélioration du cadre de vie, notamment par la poursuite des rénovations de voirie et de création de pistes cyclables. Nous engagerons également la rénovation de l'éclairage publique par la mise en œuvre du plan d'investissement du schéma directeur de l'aménagement lumineux (SDAL) en commençant par le Paradis et la Cornillère.

Opérations d'équipements	Coût 2025
BATIMENTS	811 500
Moulin des landes	284 000
Nouvelle salle	84 000
Yourtes	130 000
Aménagement abords yourte	70 000
Bibliothèque	457 000
Mairie	26 000
Divers bâtiments	44 500
Eglise (peinture ext et paratonnerre)	15 000
Multiaccueil	3 500
Ecole PPMS	10 000
Ch. Gifard Chaudière	10 000
Signalétique extérieure (St Ex, MA, Bib)	6 000
AMENAGEMENT URBANISME	39 000
PLU/RLP	0
Centre bourg	39 000
MATERIELS	62 000
Véhicules/outillages	15 000
Informatique (dont chgt serveur)	47 000

ESPACES PUBLICS	435 360
Voiries	160 300
Rue de la juiverie TR2 (coté bourg)	39 000
Rue de la Bournelle (partie haute)	25 000
Rue de la Gosselière + carrefours	75 800
Mobiliers (banc et totem)	15 500
Signalisation routière (renouvellement)	5 000
Liaisons douces	85 960
Foliette / vers MDL	32 400
Rue des courtils	25 000
Chemin de l'orme (de caillaudière à calvaire)	12 960
Mobiliers	3 600
Balisage et signalisation	12 000
Divers espaces publics	93 100
Fontaine des 8 vignerons - sq mairie	20 000
Rue cassard	3 500
Charbonnerie	44 600
Cimetière	25 000
Eclairage public	90 000
la Cornillère	68 450
Le Paradis	22 195
Plan de gestion différenciée et plantations	6 000

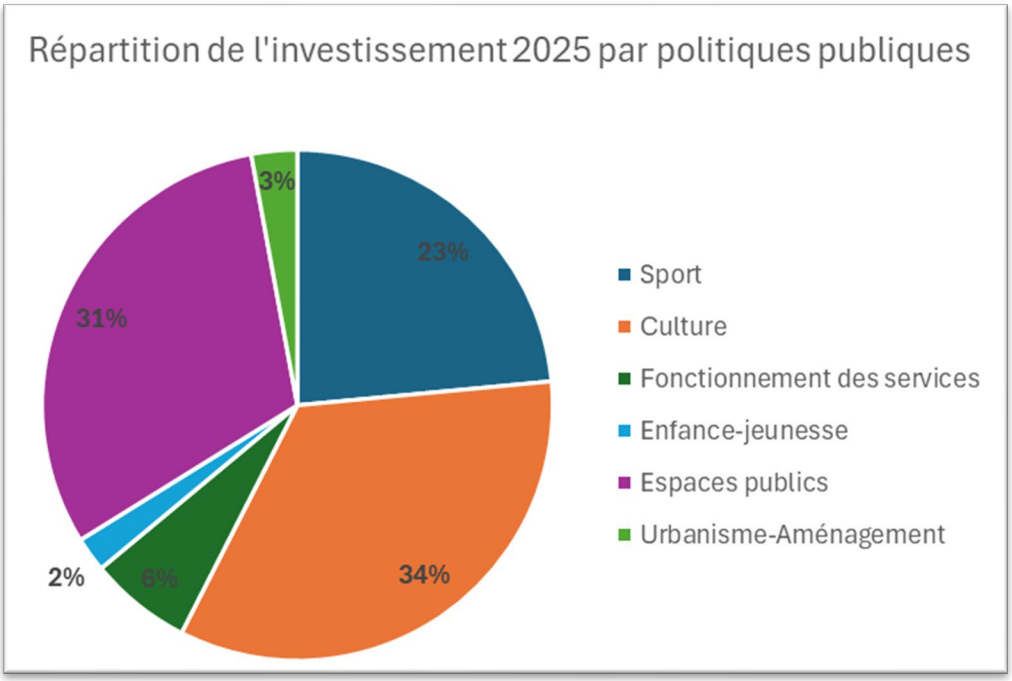

B. Les recettes

Les recettes sont constituées principalement des impôts et taxes, des produits des services et des subventions et dotations.

B.1. Les produits des services

Les produits des services ont été sous-estimés en 2024 et on constate un écart de prêt de 100 000 €. Cet écart s'explique également par l'augmentation des recettes des familles liée à un accroissement du quotient familial moyen et d'une hausse de la fréquentation du service périscolaire (en enfants et en heures).

Il est donc proposé d'intégrer cet écart dans le prévisionnel 2025, soit un total prévisionnel de 992 K€.

B.2 Les subventions et dotations

Les subventions de la Caisse d'Allocation Familiales, finançant les services enfance-jeunesse ont été plus importantes que prévues, par l'application d'un bonus lié à la convention territoriale globale (CTG). Il est proposé d'intégrer ces augmentations dans le prévisionnel 2025.

En revanche, l'incertitude sur le budget national appelle à la prudence sur les montants des dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation). Ainsi, il est proposé de maintenir un même niveau de dotations, alors qu'elles devraient normalement être indexées sur l'inflation. Il est à noter que La Haye-Fouassière dispose d'un montant de dotation inférieur en comparaison des communes de la même strates (ex en 2023 : 268€/habitant à La Haye-Fouassière, 291€/hab en moyenne sur les communes de la même strate en Loire-Atlantique). La DGF est calculée à partir d'un grand nombre de critères (une trentaine environ) qu'on peut regrouper en deux grandes catégories : des critères de ressources et des critères de charges. Ces critères sont de nature très variée : démographique (population, nombre d'enfants, etc.), sociale (nombre de logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), financière (potentiel financier, effort fiscal, etc.), physique ou géographique (superficie, classement en zone de montagne, longueur de voirie, etc.) ou bien encore administrative (qualité de chef-lieu de canton ou d'arrondissement, classement en zone de revitalisation rurale, etc.).

En matière de recette d'investissement, l'État a annoncé une réduction du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). En effet, à partir du 1er janvier 2025, son taux passe de 16,4 % à 14,85 %. Les subventions d'investissement sont principalement constituées de reste-à-réaliser (RAR), correspondant aux notifications engagées mais non encore versées pour un montant de 405 000 €

B.3. Les impôts et taxes

Depuis quelques années, les bases fiscales, calculées selon l'inflation, ont fortement augmenté (7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024). En 2025, les dernières données publiées par l'Insee prévoient une hausse de 1,7 %.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la seule façon pour la commune d'agir sur ses recettes relève de l'augmentation du taux communal sur la taxe foncière. Comme chaque année, il est proposé une augmentation mesurée en adéquation avec le niveau d'inflation pour faire aligner le rythme

d’augmentation des dépenses avec les recettes. Cela permet également d’éviter des rattrapages trop importants dans les années à venir.

En 2025, il est proposé d’augmenter le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que le résiduel de la taxe d’habitation, de 1 %.

	Taux voté 2024	1% d'augmentation			Recettes en plus liées aux bases	Recette en plus total
		Nouveaux taux	Augmentation du point	montant supplémentaire estimé		
TFPB	37,84%	38,22%	0,37	23 758 €	38 555 €	62 313 €
TFPNB	51,74%	52,26%	0,52	903 €	1 509 €	2 412 €
TH	17,22%	17,39%	0,17	377 €	632 €	1 009 €

Il est proposé également de ne plus appliquer l’exonération de taxe foncière pour les constructions neuves dans les deux ans suivant leur achèvement. En effet, le code général des impôts prévoit que, sauf délibération contraire prise par la commune, l’article 1383-I exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celles de leur achèvement notamment les constructions nouvelles et dans la seule mesure où ces dernières sont à usage d'habitation. Cette exonération peut être de 40%, 50%, 60%, 70%, 80 ou 90% de la base imposable.

Enfin, la commune ayant délibéré sur l’instauration de la taxe sur la publicité. 2025 sera la première année de recouvrement de cette taxe, qui est opéré à compter du 1er septembre de l'année d'imposition sur la base des déclarations intervenues au plus tard le 30 juin de la même année. Dans l’attente des déclarations, un montant faible de recette est à inscrire en 2025 pour la première année d’exécution de la délibération.

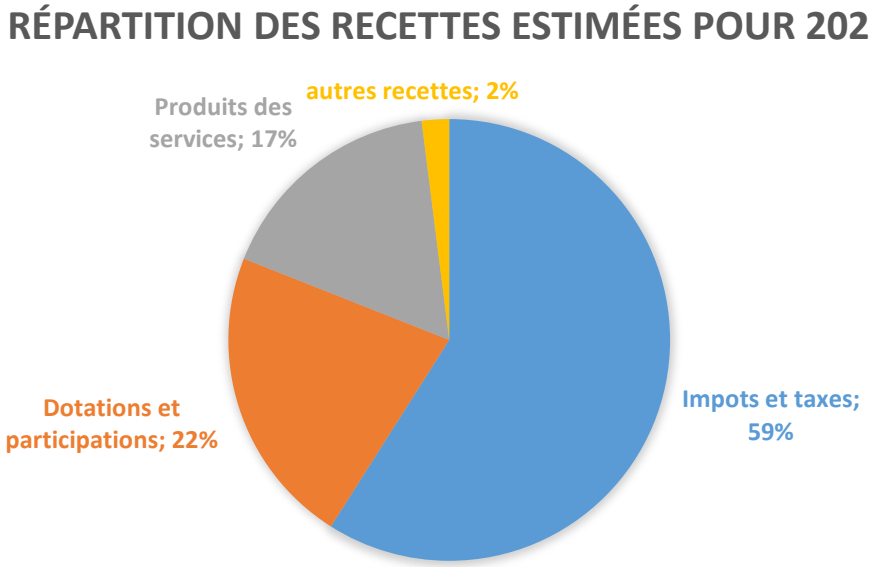

C. Une estimation prudente de la CAF

La stabilisation de la capacité d'autofinancement brute et nette est le principal enjeu pour la commune. L'objectif prioritaire était de stabiliser cette CAF à un niveau approchant les 10 % de son budget de fonctionnement afin de permettre de maintenir des reports en investissement intéressants d'une année sur l'autre.

Si les résultats 2023 et 2024 permettent d'assurer un bon niveau de CAF nette, il est proposé de revoir cet objectif du fait de dépenses prévisionnelles en augmentation (+ 4,92 %), même si les recettes prévisionnelles telles que proposées sont également en hausse (+ 4,43 %), sans pour autant que cette augmentation soit supérieure à celle relative aux dépenses.

La CAF nette 2025 est estimée à ce stade à 330 000 €.

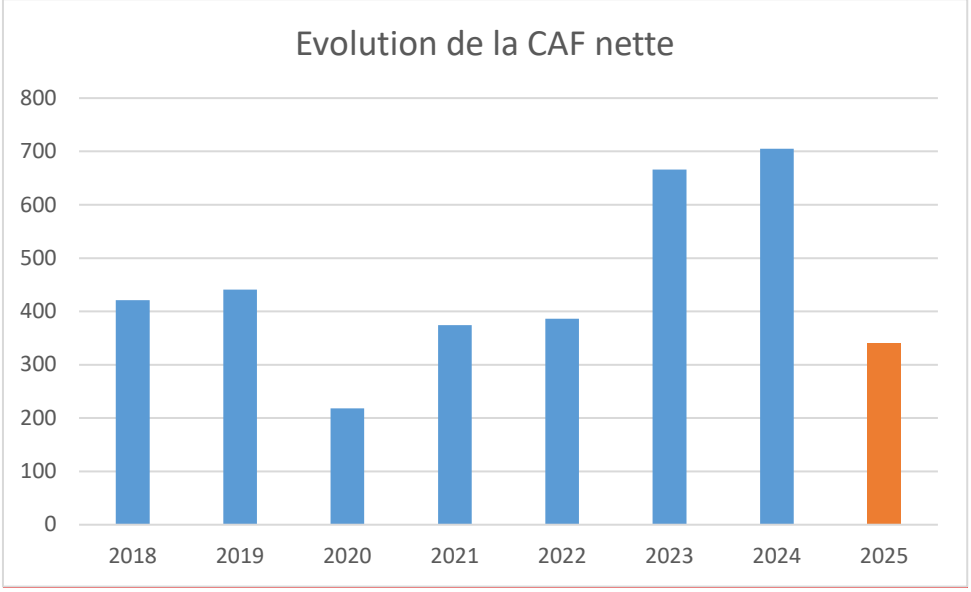

D. Un désendettement maitrisé

L'encours de la dette de la commune s'élèvera à 3 794 780 € au 1/01/2026, soit au même niveau qu'à la fin du mandat précédent. Le niveau de remboursement annuel s'élèvera en 2025 à 309 000 € de capital et 81 202 € d'intérêts. La dette par habitant s'élèvera en 2025 à 782 € (4 850 habitants, chiffres INSEE 2025).

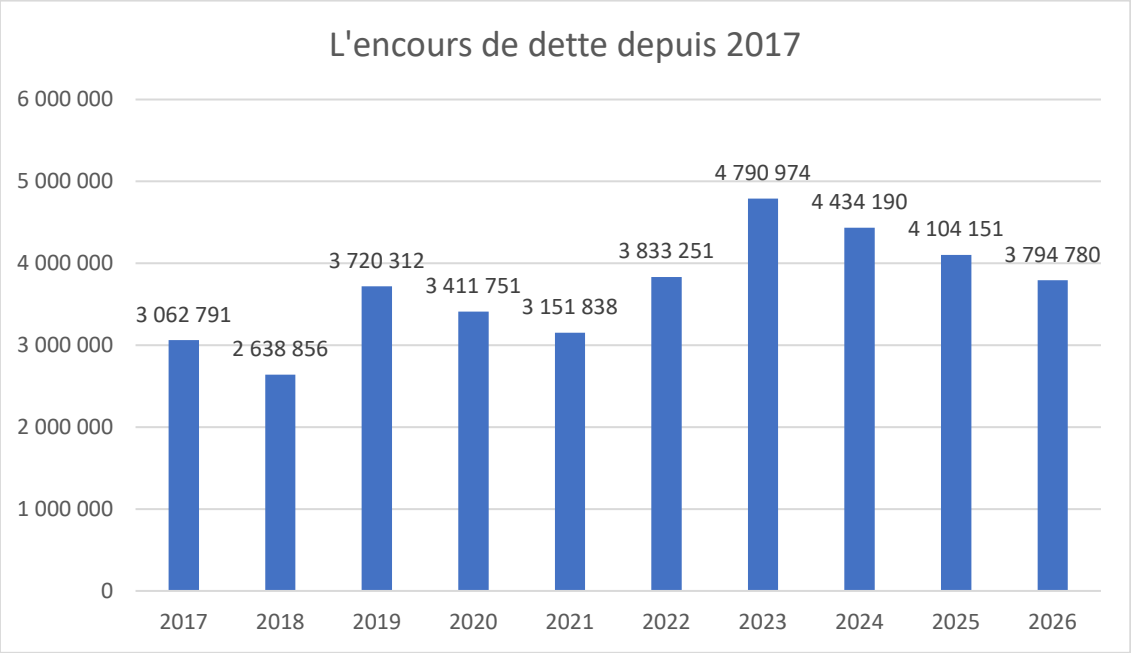

La capacité de désendettement de la commune correspondant au capital restant dû sur la capacité d'autofinancement brute.

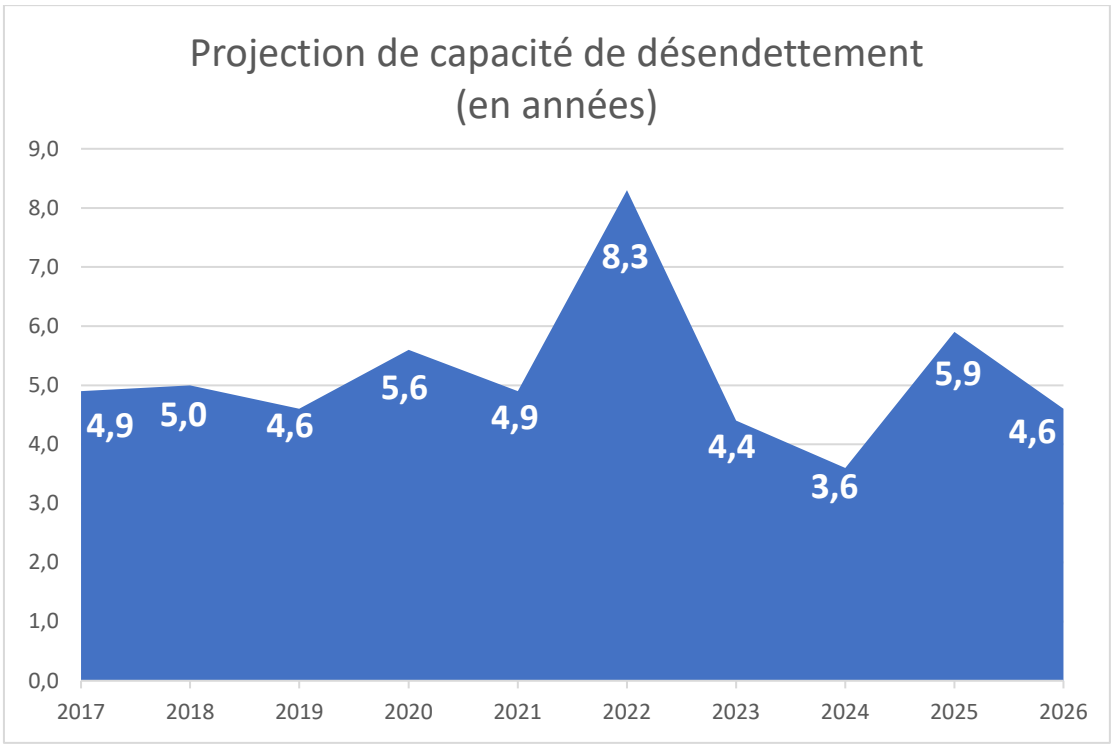

Aucun emprunt n'est prévu d'ici la fin du mandat. L'autofinancement est suffisant pour permettre de financer l'investissement tout en continuant de rembourser la dette.